

Règlement concours

La société Beobank NV/SA dont le siège social est établi Boulevard Général Jacques, 263g, 1050 Bruxelles, TVA BE 0401.517.147 organise un concours.

Article 1 : Définitions

Dans ce règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- « Participant » ou « vous » : la personne qui satisfait aux conditions de l'Article 3 et qui participe au Concours.
- « Organismes » ou « nous » : Beobank NV/SA.

Article 2 : Durée

Le concours se déroule du 19/04/2021 au 20/04/2021 à minuit, heure belge. Nous nous réservons le droit d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, nous vous informerons le plus rapidement possible via notre page Facebook.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat.

La seule participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement ainsi que de toute décision raisonnable prise par l'Organisateur. La participation au concours est uniquement possible via nos pages Facebook www.facebook.com/beobankbelgique et <http://www.facebook.com/beobankbelgique>

Le concours sera communiqué sur nos pages Facebook.

Toute personne physique majeure disposant de la capacité juridique d'agir domiciliée en Belgique et/ou au Grand-duché de Luxembourg peut participer au concours. Les personnes mineures sont également autorisées à participer au concours pour autant qu'elles aient obtenu au préalable l'autorisation expresse et écrite d'un de leurs parents. Une preuve de cette autorisation pourra, le cas échéant, être exigée par l'Organisateur.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au concours. L'inscription est basé sur l'adresse e-mail.

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au Concours:

- Les personnes qui travaillent pour ou collaborent avec l'Organisateur ou l'une des sociétés qui participent à l'organisation ou à la diffusion du Concours, les membres du personnel de l'Organisateur et leur famille ;
- Les personnes qui collaborent de manière organisée, ou dans le cadre d'une association juridique ou de fait, ou de toute autre manière que ce soit, dans le but d'augmenter leurs chances de succès au concours.

Seront déclarées nulles :

- Les participations non intégralement complétées avec les mentions obligatoires,
- Les participations mentionnant une identité erronée ou douteuse,
- Les participations ne répondant pas aux critères de participation de ce Règlement.

En participant à ce Concours, vous acceptez que nous vous envoyions des e-mails en relation avec le concours.

Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus ou des soupçons raisonnables de fraude peuvent entraîner l'exclusion du Participant, sans nécessiter d'avertissement préalable. En outre, l'Organisateur se réserve le droit d'entreprendre les démarches légales nécessaires contre quiconque a fraudé, a tenté de frauder, est responsable d'un abus ou a tenté de commettre un abus. Les participations organisées ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et elles peuvent entraîner l'exclusion des dites participations, en gardant intacts tous les autres droits de l'Organisateur.

Article 4 : Désignation des gagnants et prix

Pour participer au concours, les Participants doivent répondre aux 2 questions (question de connaissance et question subsidiaire). Les prix sont remis aux participants qui ont correctement répondu à la question de connaissance et qui sont les plus proches de la réponse sur la question subsidiaire. En cas d'égalité sur la question subsidiaire, les gagnants seront déterminés par tirage au sort.

Les prix : 25 box

Contenu : le magazine du club FRZA!, 1 lettre personnelle, 4 dépliants promotionnels avec des bons de réduction, 1 drapeau, 1 corne de fête, 2 bâtons de joie gonflables, 1 tablier et 4 ballons

Les prix ne seront en aucun cas échangés contre leur valeur en espèces ou contre d'autres biens.

Les gagnants seront informés personnellement dans la semaine du concours. Dans le cas où le participant gagnant ne réagit pas à bref délai aux tentatives de contact de l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit d'exclure ce gagnant et de désigner un autre gagnant. Aucune communication ne pourra être échangée sur le déroulement du concours, la détermination des gagnants et l'attribution du prix. La sélection des gagnants par l'Organisateur est incontestable.

Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Article 5 : Règles de comportement des envois

Les Participants ne peuvent pas utiliser le concours pour :

- exprimer des idées politiques ou religieuses;
- harceler, insulter ou discriminer;
- placer des vers, virus ou autres logiciels nocifs sur les sites du Concours.

Les envois ne peuvent pas être contraires à la loi, à la réglementation ou aux bonnes mœurs ou inciter à des actes contraires à la loi, à la réglementation ou aux bonnes mœurs et ne peuvent en aucune façon porter préjudice à Beobank NV/SA. Les Participants ne peuvent rien envoyer qui pourrait constituer une infraction aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers. Les Participants ne sont pas payés pour leurs envois et/ou participation. Les Participants ne peuvent pas se prévaloir de droits et/ou recevoir une indemnité pour la participation au Concours.

Beobank NV/SA se réserve le droit d'exclure immédiatement et à tout moment les envois qu'elle estimerait non valables et/ ou de les (faire) enlever des sites du Concours.

Article 6 : Données personnelles

Les données à caractère personnel des Participants seront traitées par l'Organisateur conformément la loi sur la protection de la vie privée, afin de permettre l'organisation du concours.

Responsable du traitement : Beobank NV/SA, Bld Général Jacques 263g, 1050 Bruxelles ;
contactinfo@beobank.be.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Les personnes qui exercent leur droit de supprimer leurs données avant la fin du concours sont supposées s'abstenir de participer.

Enfin, s'il s'avère que vous êtes l'un des gagnants, Beobank NV/SA pourra publier gratuitement votre nom, prénom et photo sur leurs sites et médias sociaux respectifs pour une période d'un an.

Article 7 : Modifications au Règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le concours en raison de tout événement indépendant de sa volonté et/ou pour améliorer le Site de Beobank.

Toute modification et/ou amélioration sera reprise dans ce Règlement et sera communiquée sur les Sites ou sur les pages Facebook de Beobank.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou de l'octroi du prix d'un Participant. De plus, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements imprévus (y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques) qui mettrait en péril l'organisation et l'administration du concours. Dans ces circonstances, l'Organisateur informera les Participants via le site web ou la page Facebook.

Article 9 : Dispositions générales

La participation au Concours est subordonnée à l'acceptation inconditionnelle de ce Règlement dans son intégralité. En cas de litige, le droit belge est le droit applicable et les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

Article 10 : Questions ?

Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant le concours ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le département Marketing de Beobank NV/SA par e-mail : infonews@beobank.be

Le département Marketing traitera directement vos questions et réclamations. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le département Marketing, une réponse vous sera donnée par téléphone ou par écrit (ou par email). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 4 semaines.